



COMITE SYNDICAL du 18 mars 2014 à 17h

Procès-Verbal

M Le Président remercie l'ensemble des délégués pour leur investissement pendant tout le mandat et se félicite du nombre de présents toujours important pour les comités du SIEVA.

1. APPROBATION PV DE LA DERNIÈRE SÉANCE

M Le Président propose à l'assemblée délibérante d'approuver le Procès Verbal de la séance du **18 décembre 2013**.

Il est adopté à l'unanimité moins 1 abstention.

M André Combet précise qu'il décide de s'abstenir pour l'approbation du Procès-Verbal car sa demande que le syndicat décide avant les élections l'avenir de la source de Fontbel n'a pas été retranscrite alors que la demande date de 2012.

Il est précisé que le bureau Safège a été mandaté pour l'étude et que ce dernier présentera l'avancement de la réflexion au comité ce jour.

2. COMPTE ADMINISTRATIF 2013, COMPTE DE GESTION 2013 ET BUDGET PRÉVISIONNEL 2014

M Le président rappelle que les tarifs ont été votés lors du comité syndical du 18 décembre 2013 et donc le projet de BP 2014 a été monté en intégrant les nouveaux tarifs.

M le Président précise que la préparation du budget a été faite lors du bureau du 13 février 2014 à Taponas qui a établi le document de présentation du budget qui a été transmis à l'ensemble des délégués parallèlement à la convocation.

M Le Président demande à M Serges Fessy, qui l'accepte, de procéder à la lecture du CA 2013 et du la proposition de BP 2014.

M Serges Fessy demande si le comité est d'accord pour que la lecture se fasse par chapitre, ce que le comité accepte.

M Serges Fessy demande à chacun des délégués de poser toutes les questions nécessaires au fil de la lecture.

Dans un souci de lisibilité et de bonne compréhension ; il est lu pour chaque chapitre :

- le réalisé 2013
- le report 2014
- le budget prévisionnel 2014 proposé

A chaque chapitre, la lecture est arrêtée pour répondre aux différentes questions et donner le détail de tel ou tel article et notamment les précisions apportées par les annexes :

- annexe 1 : état de la dette
- annexe 2 : simulation de la redevance 2013
- annexe 3 : détail du calcul de la participation du SIAMVA au SIEVA
- annexe 4 : détail des investissements proposés

Il est constaté que la dette arrive à extinction et que le syndicat dispose d'une bonne faculté à emprunter (extinction totale de la dette 2014), c'est pourquoi il est prévu de consolider un emprunt de 3 000 000 € pour réaliser les travaux nécessaires.

La négociation avec les banques est en cours, et sera consolidée en fonction de la programmation et de l'avancement des travaux, dans le cadre du mandat donné par le comité.

Il est rappelé que la hausse du tarif délégataire (LDE) est liée à l'application contractuelle du contrat de DSP dans le cadre encadrée de la révision de prix annuelle.

M Le Président précise que la participation du SIAMVA a été calculée sur la base d'une comptabilité analytique afin de coller à la réalité comme cela a été décidé depuis 2 exercices.

Lors de la programmation des travaux (annexe 4 du budget), il est demandé au bureau Safège de détailler certains investissements.

Les éléments du bureau Safège sont joints au présent Procès-verbal.

Affectation du résultat

Le compte administratif 2013 et le compte de gestion dressé par M Bauer, comptable du Syndicat, ont été édités et transmis au comité pour présentation.

Est donné lecture en séance les éléments constatés à la clôture de l'exercice 2013, à savoir :

- un excédent de la section d'investissement de 324 739,46 €
- un excédent de la section d'exploitation de 892 853,86 €

M Le Président propose au comité syndical d'affecter la totalité de l'excédent d'exploitation en recette d'investissement afin de souligner l'importance programme d'investissement à réaliser.

Le comité, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'affecter la totalité de l'excédent d'exploitation de 892 853,86 € en recette d'investissement article 1068

Vote du compte administratif 2013

Monsieur le Président donne la parole à son Vice-Président Gérard Violon et sort de la salle pour le vote du compte administratif 2013.

M Le Vice-Président Gérard Violon demande au comité de procéder au vote du compte administratif 2013.

Aucun membre ne s'exprime.

Le comité approuve le compte administratif 2013 à l'unanimité.

M le Vice-Président demande au Président de revenir en salle de comité.

M Le Président s'exécute et remercie le comité syndical de sa confiance.

Vote du compte de gestion 2013

Après avoir constaté que les résultats du compte de gestion 2013 concordent avec ceux du compte administratif 2013, M Le Président demande au comité de procéder au vote du compte de gestion 2013.

Aucun membre ne s'exprime.

Le comité approuve le compte de gestion 2013 à l'unanimité.

Vote du budget prévisionnel 2014

Monsieur Le Président soumet au comité le vote du budget prévisionnel 2014.

Aucun membre ne s'exprime.

Le comité vote le budget prévisionnel 2014 à l'unanimité.

3. MARCHÉ DE TRAVAUX EAU POTABLE

Monsieur le Président rappelle que le marché à bons de commande pour les travaux sur les réseaux d'eau potable permet au syndicat de faire réaliser les travaux de renouvellement, de renforcement et d'extension et les urgences est arrivé à échéance.

C'est pourquoi le syndicat a lancé une consultation suivant la procédure de l'appel d'offres restreint en application des articles 144.I.2, 162, 163 et 164 du Code des marchés Publics pour mettre en place un nouveau marché de travaux à bons de commande sur les réseaux d'eau potable dont la durée maximale est de une année, renouvelable 3 fois au maximum.

Un avis d'appel public à la concurrence a été lancé le 4 décembre 2013 avec une date de remise des candidatures fixées au 7 janvier 2014 – 12h.

Après examen des candidatures, conformément au règlement de la consultation, 5 candidatures ont été admises : SOGEA, STRACCHI, RAMPA TP, DEAL et ALBERTAZZI.

Le dossier de consultation a été transmis aux 5 candidats admis avec pour date limite de remise des offres : le 4 mars 2014 à 12h.

Le rapport d'analyse aboutit à la proposition de classement suivant :

Désignation	Note Finale	Classement
ALBERTAZZI	90,20	1
RAMPA TP	80,57	2
STRACCHI	73,45	3
SOGEA	59,01	4
DEAL	58,78	5

La commission d'appel d'offres du 18 mars 2014 a décidé à l'unanimité de retenir l'entreprise ALBERTAZZI classée 1^{ère}.

Tout en répondant complètement aux exigences de la consultation, il est précisé que l'entreprise ALBERTAZZI a proposé des prix inférieur de 3 à 4% au prix du marché de 2010.

M le Président précise que l'ensemble des documents de la consultation, principalement les procès-verbaux de la CAO sont disponibles au syndicat.

Le comité est invité à donner pouvoir au Président pour la signature du marché.

Après en avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité :

- Confirme la proposition de classement de la CAO composée en jury
- D'autoriser Monsieur le Président à signer le marché avec l'entreprise ALBERTAZZI
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution du marché
- De dire que les montants nécessaires aux travaux seront inscrits au budget du syndicat pour les années 2014 et le cas échéant 2015, 2016 et 2017

4. ACQUISITION POUR LA PARCELLE DE TAPONAS

Monsieur le Président rappellent au comité l'opportunité que constitue la parcelle cadastrée ZD 60a sur la commune de Taponas qui présente un réel intérêt pour la construction de la station de traitement de Taponas :

- Superficie suffisante avec une ancienne habitation située dans l'angle Sud-Ouest qui n'obère aucunement les possibilités de construction d'une station de traitement de l'eau potable
- densité arborés facilitant l'intégration paysagère,
- parcelle située à 90% en zone non inondable
- proximité immédiate de la station de pompage en place
- zonage UD du Plan Local d'Urbanisme
- accès potentiels faciles et multiples

La propriétaire serait vendeuse de cette parcelle d'une superficie de 6 640 m², dont 6000m² classé en Espaces Boisés Classés (EBC), au prix de 200 000 € qui reste inférieur à l'estimation réalisée par le service des Domaines en date du 27 janvier 2014 annexé à la présente.

Il est rappelé que la procédure de déclassement de l'EBC est en cours et devrait aboutir à compter du mois de septembre 2014.

Il est précisé que le notaire en charge de l'opération est Maître Leimacher dont l'étude est à Belleville.

M Le Président demande au comité de délibérer pour l'acquisition de cette parcelle dans sa totalité et précise que le syndicat prendra les précautions notariales possibles vis-à-vis de la problématique EBC.

Après en avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité :

- accepte l'acquisition de la parcelle ZD 60a, d'une superficie de 6 640m², pour la totalité de sa surface et pour un montant de 200 000 € comprenant les frais d'agence
- décide de prendre en charge les frais d'actes et divers frais qui seront nécessaires pour mener à bien cette opération
- autorise M le Président à désigner le même notaire que celui du propriétaire, à savoir maître Leimacher
- précise que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Prévisionnel 2014
- donne pouvoir à M le Président pour entreprendre toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires
- d'autoriser M le Président à solliciter les subventions les plus larges possibles du conseil général du Rhône, de l'agence de l'eau, de la Région et de tous les partenaires institutionnels dans le cadre de ce projet et de cette acquisition

Hors réunion : Le comité est informé que la signature de l'acte authentique par le Président est intervenue le 1^{er} avril 2014.

5. QUESTIONS DIVERSES

M le Président demande au bureau Safege de présenter l'avancement de l'étude pour la source de Fontbel et notamment les 3 grands axes suivants :

- Traitement de la source
- Abandon de la source
- Mélange de la source avec l'eau des Sablons

Le bureau Safege présente son avancement (confer document annexé).

En 1^{ère} approche il en ressort que l'idée du mélange est trop complexe et trop coûteuse, par conséquent la question finale sera soit la non utilisation de la source pour l'alimentation en eau potable, soit la construction d'une unité de traitement spécifique.

M Jean-Louis Perraud demande pourquoi le traitement des sources de Santaillers n'est pas lui aussi étudié comme pour Fontbel ; il est précisé que la capacité de débit de Fontbel est a priori intéressante quand l'on ajoute les 3 drains.

MME Blandine Chung demande s'il est vraiment utile de traiter Fontbel une fois que la station de traitement de Taponas sera en place ; il est précisé que la question reste ouverte et qu'une étude technico-financière doit être finalisée afin que les membres du comité syndical dispose de tous les tenants et aboutissants avant de prendre une décision.

M le Président confirme que le comité sera invité à travailler spécifiquement sur ce sujet essentiel au cours de l'année 2014 et des prochains comités.

Il est demandé à nouveau au bureau Safege de transmettre les documents d'études détaillés (AVP | PRO) afin que le comité syndical dispose de tous les éléments avant de prendre une décision sur ce sujet important.

Le caractère historique et emblématique de la source de Fontbel est rappelé.

Il est précisé que le rapport sur la source de Fontbel sera diffusé à toutes les communes du syndicat.

M Le Président prononce quelques mots de remerciements pour le personnel du syndicat.

M Le Président a une pensée particulière pour MME Corinne Jean de la DDT qui a beaucoup accompagné le syndicat jusqu'au retrait des services de l'état.

M Le Président remercie ses 2 Vice-Présidents et l'ensemble des délégués qui s'investissent et travaillent avec une remarquable assiduité dans tous les projets du syndicat qui sont nombreux et parfois complexes.

A ce propos M Claude Joubert se félicite de l'évolution continue et régulière du syndicat et appelle à la poursuite d'une gestion anticipative et visionnaire :

- Evolution des normes
- Le devenir de la source de Fontbel
- La station de traitement de Taponas
- La création de la ressource du Pliocène sur Saint Jean d'Ardières
- La sécurisation de l'eau potable du Beaujolais

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée.